



TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOT-ET-GARONNE  
26, RUE DIDEROT – 47031 AGEN CEDEX  
☎ 05. 53. 77. 65. 00 – Fax : 05. 53. 77. 72. 78

**DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 2023-069-AGDP**

**Objet** : Achat d'équipement de visioconférence pour la salle des élus de TE 47

**Nomenclature** : 1.1 Marchés publics

Nous, Jean-Marc CAUSSE, Président de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne,  
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article  
« L 5211-10 »,  
VU, la Délibération du Comité Syndical en date du 27 juillet 2020, déposée en Préfecture le  
29 juillet 2020, donnant certaines délégations au Président,  
VU, l'article 1er, 4ème alinéa de cette Délibération, relatif à la préparation, la passation,  
l'exécution et le règlement de marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence  
préalables jusqu'à 39 999 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget,  
VU, l'article « R.2122-8 » du Code de la Commande Publique,  
**CONSIDÉRANT** la nécessité d'équiper la salle des élus de TE 47 pour la visioconférence,  
VU, le devis présenté par ILIANE,

**DÉCIDONS**

**ARTICLE 1 :**

En application de l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, il est décidé de passer un marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables, portant sur l'achat d'équipement de visioconférence pour la salle des élus de TE 47, avec la société ILIANE, située 198 avenue du Haut-Lévêque – Enora Park – Bâtiment 2 – 33600 Pessac.

**ARTICLE 2 :**

Le montant total de cette prestation s'élève à 2 999,00 € HT.

**ARTICLE 3 :**

Cette dépense est prévue au budget 2023.

A AGEN, le 8 mars 2023

LE PRÉSIDENT,

Jean-Marc CAUSSE